



Formation continue

Rôle du service de formation continue

Les services de formation continue universitaire assurent la mission de formation professionnelle continue et de formation tout au long de la vie qui relève des universités.

Chaque établissement dispose d'une totale liberté dans la structuration donnée au déploiement de l'activité, dans le choix du mode de fonctionnement et dans la définition du périmètre des actions qui relèvent du service de formation continue.

Quelle que soit l'organisation retenue, le Code de l'éducation fixe un certain nombre de règles qui doivent être respectées :


- La mise à disposition par l'établissement de moyens (personnels et locaux) ;
- La nomination d'un responsable.

Il fixe également un certain nombre de missions transverses :

- Le développement des activités rattachées au service de formation continue (DAEU, VAE, FOAD, etc.) ;
- Un tableau de bord de ces activités et compte-rendu devant le CA ;
- Les relations avec les institutions et partenaires ;
- La coordination interne et externe des activités.

Les différentes dimensions de l'activité d'un service de formation continue intègrent :

- L'analyse des besoins de formation ;
- La définition de la formation ;
- La recherche de partenaires et d'intervenants ;
- La communication ;
- Le recrutement des candidats, leur inscription ;
- L'organisation logistique de la formation ;
- La responsabilité pédagogique ;
- La gestion financière et comptable ;
- L'évaluation de la formation ;
- Le suivi de l'insertion professionnelle des stagiaires.



Le choix de l'offre de formation relève, lui, de la seule direction de l'établissement au regard du contexte de l'établissement et de ses axes de développement futurs. Cette offre recouvre une dimension purement « formation continue » complétée par d'autres activités :

1. **La gestion des reprises d'études**

- Dans les diplômes nationaux ;
- Dans les diplômes d'établissement.

2. **La promotion et l'organisation de stages courts**

3. **L'apprentissage**, en relation avec les entreprises et les organisations professionnelles

4. **La VAE** ou Validation des Acquis de l'Expérience

5. **La VAP** ou Validation des Acquis professionnels